UN COLLABORATEUR DE RICHELIEU

ABEL SERVIEN

(1591(?) - 1636)

PAR

Robert LAVOLLÉE

Licencié en Droit.

INTRODUCTION.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.

CHAPITRE PREMIER.

LES SERVIENT.

Le nom d'Abel Servien. Il descend d'une famille de petite noblesse dauphinoise. Ses ancètres.

CHAPITRE II.

ENFANCE ET JEUNESSE DE SERVIEN.

Incertitude sur la date de sa naissance : il semble qu'il soit né au commencement de 1591; raisons de cette opinion.
— Son enfance, ses études. — Son entrée dans la vie publique comme avocat à Paris. — Il est, dès l'àge de vingt-cinq ans, nommé Procureur général à Grenoble : il rem-

plit cette charge de 1616 à 1624. Il prend part, en cette qualité, à l'Assemblée des Notables de Rouen, en 1617. A la suite de cette Assemblée, il est nommé Conseiller d'Etat, en janvier 1618. — Son retour à Grenoble. Comment il s'acquittait de sa charge de Procureur général : témoignages contradictoires. Confiance que le Parlement de Grenoble avait en Servien : missions qui lui sont confiées à la cour. Son action au Parlement. — Il est nommé, en mars 1624, Maître des requêtes de l'hôtel du roi et quitte Grenoble.

La famille d'Abel Servien.

CHAPITRE III.

SERVIEN MAITRE DES REQUÈTES ET INTENDANT. — SES MISSIONS EN GUYENNE, EN BÉARN ET DANS LES PYRÉNÉES.

La nomination de Servien aux fonctions de Maître des requêtes coïncide avec la rentrée de Richelieu au ministère : il est pour le Cardinal un collaborateur tout désigné. — Du rôle des Maîtres des requêtes.

Missions confiées à Servien. Il est chargé de s'assurer de la fidélité des Réformés.

Son envoi à Bordeaux, en avril 1627, pour régler l'affaire des caraques portugaises et des galions espagnols échoués au Cap-Breton et à La Tète-de-Buch. Nature et origines de cette affaire. Intervention du Parlement de Guyenne; prétentions rivales du duc d'Epernon et du Surintendant de la navigation sur les épaves. — Un Conseiller du roi, M. de Fortia, envoyé à Bordeaux pour faire cesser le conflit, n'avait réussi qu'à l'aggraver, en se brouillant avec le duc d'Epernon et le Parlement. Servien arrive, à ce moment, à Bordeaux pour réparer les fautes de M. de Fortia. — Commissions diverses dont Servien était muni. Ses habiles manœuvres dans l'affaire des caraques : il calme le Parlement et impose une transaction au Portugais Diego Dacosta, adjudicataire des épaves.

Servien, chargé en outre de saisir les vaisseaux anglais qui se trouvaient dans la Gironde avec leurs cargaisons, coopère aux travaux du siège de La Rochelle, en exécutant les ordres de Richelieu pour l'envoi de vaisseaux destinés à renforcer la digue.

Nomination de Servien aux fonctions d'Intendant de justice et police en Guyenne (février 1628). — Affaire du prisonnier Jean Lussianet, extrait de la Conciergerie et transféré au fort du Hà, par ordre de Servien. — Protestation du Parlement: son huissier bafoué par un familier de l'Intendant. — Nouvel arrêt du Parlement: comparution de Servien, son langage conciliant; réponse arrogante du Premier Président de Gourgue.

Nouvel incident : affaire des soldats rochelois naufragés, arrêtés et condamnés aux galères; arrêt du Parlement interdisant à Servien de prendre la qualité d'Intendant de justice et police en Guyenne. Violences de Servien : ses procédés outrageants vis-à-vis de l'huissier du Parlement.

Conflit aigu: arrêts du Parlement, sa lettre de protestation au Cardinal; arrêt du Conseil du Roi cassant les arrêts du Parlement; magistrats mandés auprès du roi; vaine tentative pour éluder l'ordre. Comparution des membres du Parlement devant Louis XIII à Surgères; scène violente; courageuse attitude du Président de Gourgue, qui meurt peu de temps après. — Nouvel arrêt du Conseil du Roi: la résistance du Parlement de Bordeaux est définitivement brisée (septembre 1628).

Diverses missions accessoires de Servien : à Bayonne, pour le règlement des dépenses du port de Socoa ; dans la vallée de Brotto, pour la délimitation de la frontière d'Espagne; dans les îles de Ré et d'Oleron, pour en visiter les fortifications ; à Pau, pour aplanir les différends du gouverneur du Béarn avec le Parlement de cette province : plusieurs de ces missions ne purent être remplies par Servien, qui, à partir de 1629, sert le roi en Italie.

CHAPITRE IV.

SERVIEN EN ITALIE (1629-1630).

L'Italie fut, pendant la première partie du ministère de Richelieu, le principal théâtre de l'action diplomatique et militaire du Cardinal contre la maison d'Autriche. Les deux grandes questions qui s'y posent : celle de la Valteline et de ses passages, celle de la succession de Mantoue.

Exposé rapide de cette dernière question. Invasion du Montferrat, en vertu de leurs prétentions, par le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, et par les Espagnols qui mettent le siège devant Casal.

Le roi de France intervient en faveur de Charles de Gonzague, duc de Nevers et héritier légitime du Mantouan et du Montferrat. Expédition de Suse (printemps de 1629); elle a un double objectif : secourir Casal et le duc de Mantoue, acquérir « une porte en Italie ». Prise du Pas de Suse; traité public et articles secrets signés à Suse (11 mars). — Traité de ligue défensive conclu entre la France, Venise, le duc de Savoie et le duc de Mantoue. Attitude équivoque de Charles-Emmanuel, lenteur des Espagnols à évacuer le Montferrat : second traité de Suse (30 mars). Difficulté de ravitailler Casal; motifs de suspicion contre le duc de Savoie.

Négociations pour la détermination des terres affectées au paiement de la rente de 15,000 écus d'or allouée à ce prince comme compensation de l'abandon de ses prétentions sur le Montferrat. Servien, venu en Italie à la suite du Cardinal, est nommé commissaire du roi pour le règlement de cette affaire (mai 1629). Conférences des commissaires français, piémontais et mantouan réunis à Casal : lenteurs et difficultés des pourparlers; leur interruption fréquente. — Excursion de Servien à Gènes. — Son retour à Casal où il s'occupe du ravitaillement de la place, puis à Turin où il remplace d'Hemery et de Verthamon auprès du maré-

chal de Créqui (septembre 1629). — Suspension des conférences au sujet des rentes du Montferrat. Ravitaillement de la ville de Casal, menacée de nouveau par les Espagnols. Situation critique en Italie. Médiation du Pape; négociations menées par Mazarin : ses premières rencontres avec Servien à Turin. Compétition de d'Hemery et de Servien; lettre de ce dernier au Cardinal.

Mort de Marini, ambassadeur de France à Turin; sa succession est demandée pour Servien par Christine de France, princesse de Piémont. Sans être nommé ambassadeur, Servien suit, à Turin, les négociations en vue d'un armistice. Double jeu de la cour de Savoie; allées et venues de Mazarin. La deuxième expédition d'Italie est résolue par Richelieu (décembre 1629).

Reprise des conférences pour l'affaire des rentes du Montferrat; règlement provisoire (décembre 1629-janvier 1630). - Servien va rejoindre à Lyon le Cardinal en route pour l'Italie (janvier 1630) : il est chargé de négocier avec le duc de Savoie le règlement des étapes de l'armée française. Continuation des trahisons de Charles-Emmanuel. Servien accompagne Richelieu comme Intendant de justice et police à l'armée d'Italie. Marche en avant de cette armée; conseil de guerre tenu à Casalette; occupation de Rivoli. Servien envoyé vers Charles-Emmanuel et non recu. — Prise de Pignerol et des vallées environnantes (30 mars). — Servien, Intendant de justice et police à Pignerol et, en même temps, intendant des finances de l'armée d'Italie. Difficultés de cette mission, surtout après le retour du Cardinal en France. Pénurie de vivres et d'argent, lettres désespérées de Servien; sa conduite habile et modérée envers les habitants de Pignerol; ses excellents rapports avec le maréchal de Schomberg. - Apparition de la peste; ses ravages deviennent de plus en plus terribles. Arrivée de d'Effiat : il trouve Pignerol dans un état déplorable — Servien est atteint de la peste. Après son rétablissement, il exerce ses fonctions d'intendant de l'armée en Dauphiné.

Son retour en Italie. — Aggravation de la situation dans ce pays; Casal en danger; négociations actives, mais infructueuses, de Mazarin; marche de l'armée française au secours de Casal. Conseil de guerre tenu à Rivalta (2 septembre). Servien y assiste: opinion qu'il soutient. Conclusion d'un armistice.

Servien rappelé en France (17 septembre 1630).

CHAPITRE V.

SERVIEN, PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE BORDEAUX; SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA GUERRE (1630-1631).

Apogée de la faveur de Servien. Ses appuis auprès de Richelieu : Schomberg, d'Effiat, le maréchal de Brézé, Chateauneuf. — Rapports de Servien avec le P. Joseph.

Servien, nommé Premier Président du Parlement de Guyenne en juin 1630, prête serment le 19 octobre, mais n'occupe pas ce poste. — Il est maintenu Conseiller d'Etat (28 octobre 1630). — Sa nomination aux fonctions de Secrétaire d'état de la Guerre, à la mort de Charles Le Beauclerc (11 décembre 1630) : circonstances dans lesquelles se fit cette nomination; conditions imposées à Servien, notamment vis-à-vis de Puisieux. — En février 1631, il repart pour l'Italie comme ambassadeur extraordinaire auprès du duc de Savoie, tout en restant Secrétaire d'état de la Guerre et en laissant à un intérimaire la gérance de ce poste.

CHAPITRE VI.

SERVIEN AMBASSADEUR EN ITALIE. — LES TRAITÉS DE CHERASCO, DU 31 MARS ET DU 6 AVRIL 1631.

Les événements d'Italie depuis l'armistice de Rivalta (4 septembre 1630) jusqu'à la nouvelle de la conclusion du traité de Ratisbonne, du 13 octobre 1630. Les principales clauses de ce traité. Son désaveu.

Marche de l'armée française sur Casal; négociations de Mazarin qui aboutissent à la conclusion de l'armistice du 27 octobre 1630.

L'envoi de Servien en Italie est décidé des le milieu de novembre 1630 : il y devait, ainsi que le maréchal de La Force, signer la paix, au nom de la France, avec Galas, qui représentait l'Empereur.

Ravitaillement de Casal (22 novembre 1630); convention du 26 novembre 1630.

Servien quitte Paris, le 28 janvier 1631, pour l'Italie, laissant Mazarin et Druent, représentants du Pape et de la duchesse de Savoie, terminer leurs négociations pour la paix avec Richelieu.

Arrivée de Servien, le 3 mars, à Cherasco où se trouvaient déjà rassemblés les principaux négociateurs : le duc de Savoie Victor-Amédée avec la duchesse Christine, Galas, Panzirolo, Mazarin et d'Hemery. Le comte della Rocca, ambassadeur d'Espagne à la cour de Savoie, devait prendre part aux négociations, mais sans que Philippe IV consentit jamais à signer les futurs traités.

Portraits sommaires des négociateurs. Dispositions politiques des Puissances représentées à Cherasco. — Instructions données à nos ambassadeurs en Italie (10 novembre 1630, 30 décembre 1630 (additionnelle) et 7 février 1631).

Intentions politiques de la France. Projet de traité concernant la conquête de Genève et du pays de Vaud, remis à d'Hemery, pour qu'il le négocie seul avec la Savoie, le 8 février 1631. — Projets de traités, ne varietur, remis, le 7 février 1631, aux ambassadeurs français et qui devinrent les deux traités secrets du 31 mars 1631, conclus avec la Savoie.

Situation militaire des Impériaux, des Espagnols et des Français en Italie. Infériorité numérique de nos troupes. Servien demande des renforts et propose, à cet effet, diverses mesures qui sont adoptées.

Ouverture des négociations à Cherasco (11 ou 12 mars 1631). — Difficultés élevées par Servien au sujet du lieu du congrès; insuffisance des pouvoirs de Galas. Servien passe outre sur ces deux points.

Marche rapide des négociations, malgré les efforts du duc de Feria, gouverneur du Milanais, pour l'entraver. Prolongation de trêve jusqu'au 8 avril. Bonnes dispositions des Impériaux, zèle de Mazarin, habileté de d'Hemery et de Servien, auxquels vient s'adjoindre, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, le maréchal de Toiras, remplaçant La Force (17 mars).

Le 19 mars, quelques points relatifs à la restitution des places d'Italie sont arrètés. Aussi Servien et d'Hemery considèrent-ils les négociations comme en bonne voie; Mazarin se montre moins optimiste : quelques incidents se produisent, en effet, à la dernière heure.

Traités secrets du 31 mars, conclus entre la France et la Savoie à Cherasco. Ils reproduisent, sauf quelques légères modifications, la teneur des projets de traités remis, le 7 février, aux ambassadeurs français.

Traité du 6 avril 1631 et articles secrets du même jour : ces actes sont conformes dans leur substance aux instructions données à nos ambassadeurs; les modifications introduites sont à l'avantage de la France.

CHAPITRE VII.

exécution des traités du 6 avril. — traités des 25 avril et 19 juin 1631.

Servien craint de voir désapprouver le traité du 6 avril qui s'écarte légèrement de ses instructions; il se justifie d'avance auprès de Richelieu.

Exécution des traités du 6 avril. — Soupçons des Espagnols et des Vénitiens au sujet de nos visées sur Pignerol. — Plaintes de Feria sur un des articles du traité du 6 avril qui introduisait des Suisses dans Suse et Veillane pour garder ces places données en dépôt à la France comme garantie de la restitution des Grisons. Réponses du duc de

Savoie. Observations des ambassadeurs français et de Mazarin au sujet de l'attitude belliqueuse des Espagnols.

Sentiments de la Savoie à l'égard de la France. Elle multiplie, sans aucune sincérité, les protestations de fidélité à notre alliance, mais avec tant d'habileté que Servien et Mazarin, et l'Espagne elle-même, s'y laissent tromper. D'Hemery, seul, faisait quelques prudentes réserves. En réalité, Victor-Amédée trahissait son nouvel allié Louis XIII, au lendemain même du traité d'alliance, dans une lettre adressée, le 3 avril, à son ambassadeur à Madrid, l'abbé Scaglia. Le duc de Savoie se plaint dans cette lettre, entre autres griefs, de l'inaction des Espagnols qui, malgré ses conseils, n'ont pas attaqué la France, au moment de la récente sortie de Gaston d'Orléans hors du royaume; il proteste de son dévouement à la cause espagnole. Réflexions que suggère la lecture de cette lettre.

Attitude hésitante de l'Empereur. — Départ de d'Hemery (9 avril). — Impression produite à Paris, à Mantoue, à Venise, à Vienne et à Madrid par la nouvelle de la conclusion du traité du 6 avril. — Après de longues hésitations, l'Empereur consent à envoyer l'investiture au duc de Mantoue; mais il se refuse à accepter l'article secret du traité du 6 avril relatif aux garnisons suisses de Suse et de Veillane. Hostilité des Espagnols. Mesures de précaution prises par la France en Italie : ses troupes sont renforcées (convention du 23 avril avec Victor-Amédée); un traité secret est conclu, le 25 avril, avec le duc de Savoie. — Servien et Mazarin en désaccord avec Toiras au sujet du nombre des troupes à faire entrer dans Casal et de la manière de les y introduire.

Mésintelligence de Feria et de Victor-Amédée, ainsi que de Galas et de l'ambassadeur espagnol, le comte della Rocca.

Négociations de Mazarin avec le duc de Feria sur la ratification du traité du 6 avril et sur l'article secret du même jour. — Dispositions meilleures de l'Espagne. La paix est entre les mains de Richelieu (mai 1631). — Alternatives d'espérance et de découragement.

Desseins des Espagnols sur la France, la Savoie, les

Grisons. — Espoirs de paix. Traité du 30 mai avec la Savoie. — Commencemment d'évacuation du Mantouan par les troupes impériales. Les affaires semblent en bonne voie d'accommodement (juin 1631). Traité de Cherasco, du 19 juin 1631, entre l'Empereur et la France. — Traité secret du même jour avec la Savoie. — Servien, heureux de la conclusion de ces traités, loue le zèle et l'habileté de Mazarin; celui-ci en fait autant à l'égard de Servien et de Toiras.

CHAPITRE VIII

EXÉCUTION DES TRAITÉS DU 19 JUIN 1631. — CESSION DE PIGNEROL ET TRAITÉ DE MILLEFLEURS (19 OCTOBRE 1631).

Bonne volonté de l'Empereur et du duc de Savoie. — Départ du Prince-Cardinal de Savoie pour la France en qualité d'otage, le 29 juin 1631. Feria ratifie, le 28 juin, le traité du 6 avril. Il fait attendre la ratification de celui du 19 juin et élève des difficultés pour le licenciement de deux régiments allemands, à l'encontre des stipulations de ce dernier traité. Servien, pour éviter une rupture, cède sur ce point aux prétentions de Feria.

Evacuation très lente des troupes espagnoles; nécessité, par suite, de proroger la date de restitution des places, qui se fait en plusieurs fois, du 26 août au 10 septembre.

Voyage du prince Thomas de Savoie, frère de Victor-Amédée, en France, où il devait rester comme otage en garantie de la remise de Mantoue à Charles de Gonzague et de celle de Suse, Veillane et Briqueras à la France, que Victor-Amédée nous avait promise secrètement, pour le cas où les Espagnols et les Impériaux n'exécuteraient pas de bonne foi la restitution des places. — Expédients imaginés par Servien, par le duc de Savoie et par Richelieu pour donner un prétexte avouable à ce voyage, dont les véritables motifs devaient rester cachés. Incidents qui en retardent l'exécution. — Départ définitif du prince Thomas, avant le 10 septembre, pour la France, où, sous bonne garde, il devait faire

un voyage d'agrément, en prenant le prétexte d'une visite à son beau-frère et à sa belle-sœur, le comte et la comtesse de Soissons.

Nouveaux témoignages de fidélité du duc et de la duchesse de Savoie à l'égard de la France; sincérité des sentiments de Christine de France; fausse apparence de bonnes dispositions chez Victor-Amédée.

Affaire de la révocation de l'abbé Scaglia (juillet 1631). Son départ pour Londres comme ambassadeur du duc de Savoie : démarches infructueuses de la France pour obtenir son rappel. — Voyage triomphal de Toiras dans la Haute-Italie. — Continuation des intrigues espagnoles. — La situation dans les Grisons.

Nouvelles négociations avec la Savoie pour la « rétention » de Pignerol par la France. Objections vainement formulées, à ce propos, par Servien dans une lettre à Richelieu et soumises au roi en Conseil : il reçoit ordre de passer outre. — Menées de l'Espagne et du duc de Savoie : propositions faites par celui-ci à l'ambassadeur d'Espagne et communiquées par lui aux ambassadeurs du roi de France. — Maladie et guérison de Toiras : il se constitue otage.

Exécution des traités de Cherasco (septembre 1631). Charles de Gonzague rentre en possession de ses Etats. Mort du duc de Rethel, son fils. — Conclusion d'un arrangement complémentaire entre la France et la Savoie au sujet du matériel de guerre des places restituées au duc (9 septembre). — Evacuation de Briqueras et des forts des Grisons (10 septembre). — Les Grisons menacés de nouveau par l'achiduc Léopold; armements des Espagnols; les émissaires de Monsieur en Italie. — L'Infante Marguerite à Mantoue. — Politique plus active de Venise. — Evacuation de Suse et Veillane, en même temps que de Porto et Canetto (15 septembre). — Restitution de Pignerol et de Mantoue (20 septembre): l'évacuation de la première de ces places n'est qu'apparente. — Restitution des otages; complète exécution des traités de Cherasco.

Comment s'était effectuée la restitution simulée de Pigne

rol au duc de Savoie en présence des commissaires impérial et espagnol. Départ de la garnison française : les soldats piémontais du comte de Verrue retenus aux portes de la ville sous prétexte de contagion. Un détachement français de deux cent vingt-sept hommes d'élite, commandé par M. de Toulonjon, reste caché dans le château; il en sort momentanément pendant que le comte de Verrue et les commissaires visitent le château, et y rentre le jour même pour y demeurer du 20 septembre au 23 octobre. Récit de son séjour par M. de Toulonjon : comment les soldats vivaient dans leur cachette; incidents divers qui faillirent les faire découvrir. Le 23 octobre, ils sont relevés par une garnison de Suisses au service de la France.

Plaintes mutuelles de la France et de l'Espagne au sujet de la façon dont s'exécutent les traités de Cherasco. Servien profite de l'occasion pour réclamer du duc de Savoie, comme garantie pour la France, la cession définitive de Pignerol. Entrevue du 11 octobre; allocution et demande de Servien. — Mazarin à Milan: colère, menaces et inaction des Espagnols. — Hésitations du duc de Savoie; conseil réuni par ce prince; il se décide à céder. — Conclusion du traité de Millefleurs (19 octobre); ses dispositions.

Toiras et Servien demandent un congé, qui leur est refusé. — Situation en Italie, en Allemagne et dans les Grisons. — Traité du 27 novembre 1631 signé à Madrid pour le règlement des difficultés entre Gênes et la Savoie. — L'année 1631 se termine dans des conditions favorables à la France.

CHAPITRE IX.

CESSION DE PIGNEROL A LA FRANCE. — LA RÉVOLTE DE MONSIEUR ET L'AFFAIRE DE TOIRAS (JANVIER 1632-MARS 1633).

La cour de Savoie au commencement de 1632 : bonnes dispositions de la duchesse [Christine; les favoris de cette

princesse; intrigues du P. Monod; le cardinal Maurice de Savoie; le comte de Verrue et l'abbé Scaglia.

Attitude toujours incertaine des princes d'Italie. Variations dans la politique des Espagnols. Chacun prépare la guerre sans paraître la vouloir. — Ligue de l'Empereur avec l'Espagne; la France s'apprête à former une contre-ligue et à rendre public l'« échange » de Pignerol. — Mission de Mazarin et de Druent à Paris (mars 1632). — Propositions du duc de Savoie pour le règlement des affaires d'Italie. — Démarches auprès du duc de Mantoue et de l'Infante Marguerite. — Mise des Grisons en état de défense.

Réveil des dispositions belliqueuses des Espagnols; leur entente avec Monsieur. Sécurité de Richelieu et de Servien. Redoublement d'intrigues à Turin: faveur croissante du comte Philippe d'Aglie; le parti piémontais prend le dessus à la cour de Savoie. — Négociations de Mazarin à Paris; sa correspondance avec Victor-Amédée; réflexions qu'elle suggère. — Conclusion du traité public et des articles secrets relatifs à la cession de Pignerol: dispositions de ces actes préparés à Turin par Toiras, Servien et le duc de Savoie, négociés à Paris par Mazarin et Druent, et signés à Turin (5 juillet).

Règlement de quelques autres questions secondaires entre Louis XIII et Victor-Amédée. — Projet de ligue entre les princes d'Italie préparé par la France; la Savoie refuse d'entrer dans la ligue hispano-allemande. Les Espagnols toujours menaçants, mais inactifs. — Le duc de Savoie demande que la publication du traité du 5 juillet soit ajournée; refus du roi de France, résistance du duc : le traité n'est publié qu'en octobre 1632.

Entrée de Monsieur en France (13 juin 1632). Défection de deux frères du maréchal de Toiras. Entente de Gaston d'Orléans avec l'étranger; ses émissaires en Allemagne, en Italie et en Espagne; armements de cette dernière puissance.

Inquiétudes de Richelieu au sujet de Casal : ses doutes sur la fidélité de Toiras. Servien est chargé de surveiller et de sonder le maréchal. Attitude de celui-ci; lettres ambiguës de Servien à Richelieu; soupçons croissants du Cardinal. - Voyages de Castellan et de Saint-Aunais en Languedoc. - Mesures prescrites pour prévenir une trahison possible de Toiras : le régiment de Saint-Aunais doit être retiré de Casal et remplacé par celui de Nerestan. Résistance de Toiras; offres qui lui sont faites, au nom du roi, pour le décider à obéir. Le maréchal apprend les démarches faites, par ordre de Louis XIII, auprès de Charles de Gonzague pour qu'il intervienne à Casal : hésitations de Toiras, ses exigences croissantes, ses accusations contre Servien; réponse de celui-ci. — Ordre du roi de faire intervenir le duc de Mantoue pour éloigner par force le régiment de Saint-Aunais de Casal (25 novembre et 11 décembre). Toiras se tient sur ses gardes; ses nouvelles demandes. — Refus des ministres du duc de Mantoue d'agir contre Toiras. - Le maréchal se soumet : concessions qu'il obtient, à la dernière heure, de Servien et des autres représentants du roi (8 janvier 1633). - Lettres justificatives de Toiras et de Servien au roi. — Saint-Aunais sort de Casal (26 ou 27 janvier); Toiras part pour faire un voyage « d'agrément » en Italie. — Appréciation de la conduite respective de Servien et de Toiras.

Servien rentre en France (25 février 1633).

CHAPITRE X.

SERVIEN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA GUERRE ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (FÉVRIER 1633-FÉVRIER 1636).

De retour à Paris, Servien reprend l'exercice de sa charge de Secrétaire d'état de la Guerre. — Ses attributions. Impossibilité de le suivre dans tous les détails de son administration. Il n'est, comme les autres Secrétaires d'état, qu'un agent de transmission, sans initiative propre et sous les ordres de Richelieu qui, en réalité, dirige tout. — Difficultés entre Servien et Chavigny, Secrétaire d'état des Affaires

étrangères, au sujet de la délimitation de leurs attributions respectives : règlement de septembre 1633. — Aperçu sommaire de l'organisation de l'armée sous le ministère de Servien : choix arbitraire des chefs, manque d'argent, les « montres », la solde des troupes.

Critiques adressées à l'administration de Servien : entraves apportées à la négociation de Charnacé, insuccès des campagnes de 1635; réponse à ces reproches. Causes réelles des insuccès militaires : incertitude des effectifs; insuffisance du service des vivres, des munitions, des hôpitaux; défaut de ressources pécuniaires; ignorance de la situation réelle des troupes; initiative refusée aux généraux; omnipotence du Cardinal. Exemples tirés de la correspondance de Servien.

Entrée de Servien à l'Académie française (13 mars 1634). Ce qu'était alors cette Compagnie; comment furent groupés ses premiers fondateurs; quelle pouvait être la pensée de Richelieu en patronant la candidature de Servien. — Eloge des mérites littéraires de Servien par l'abbé Cotin.

CHAPITRE XI.

DISGRACE DE SERVIEN.

Causes de cette disgrâce. — La cabale des Bouthillier et de Bullion. Motifs de mésintelligence entre Servien, Chavigny et Bullion. — L'incident de Bois-Robert. — Bullion prie le Cardinal d'opter entre lui et Servien. Ce dernier est sacrifié: il reçoit l'ordre de se retirer en Anjou, donne sa démission de Secrétaire d'état de la Guerre et est remplacé par Sublet de Noyers (février 1636). Il se rend en Anjou, accompagné de son neveu Hugues de Lionne. — Son irritation contre Bullion.

Lettre de Chapelain à l'abbé de Saint-Nicolas à propos de la disgrâce de Servien.

Conclusion.

PIÈCES JUSTIFICATIVES. - PLANS.

